

LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

L'ACTION D'UN SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Dr Anne-Marie Nègre, Médecin du travail
Nadège Falomir-Y-Valls, Chargée de prévention
Charlène Charmat, Chargée de prévention

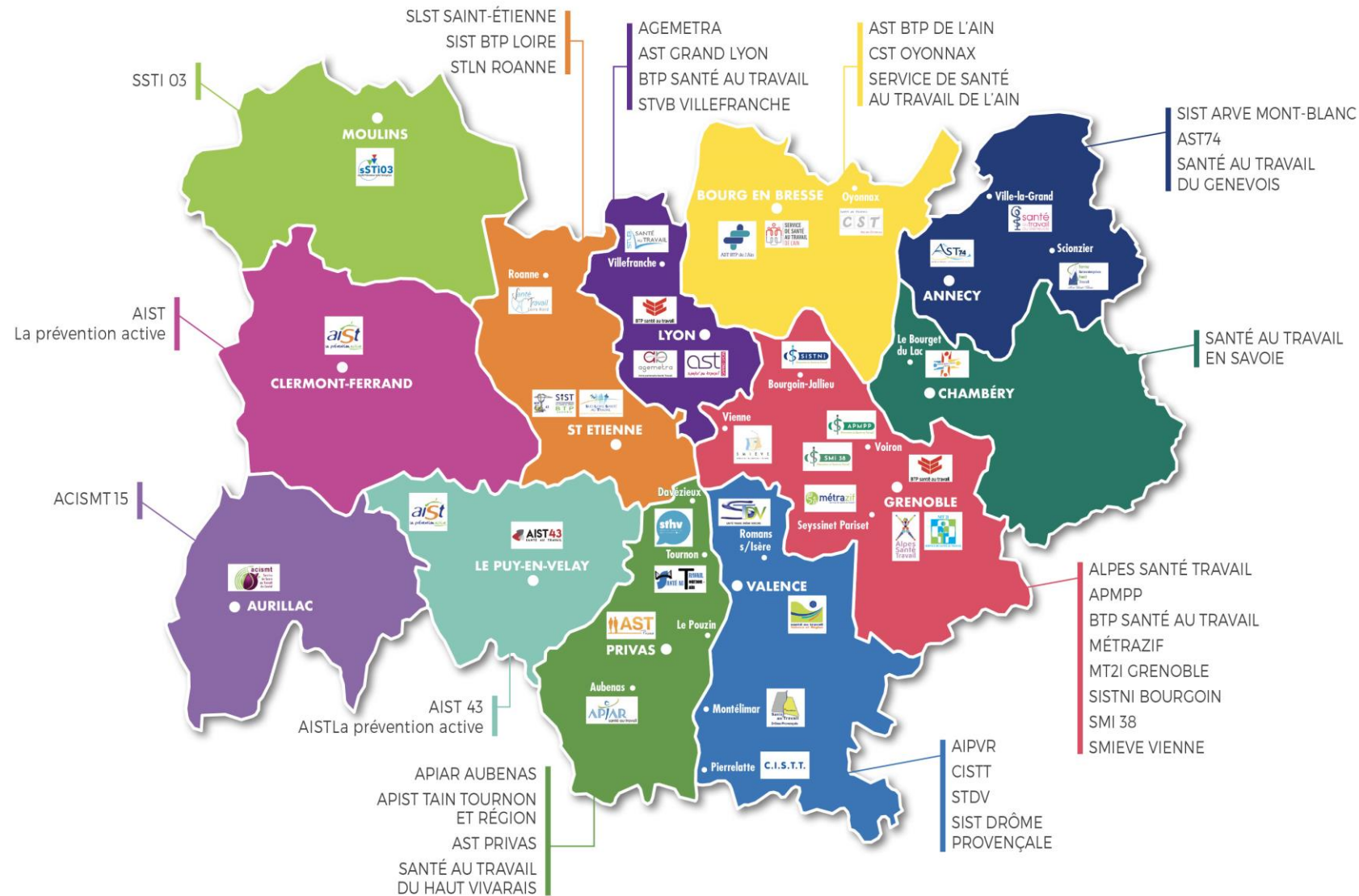


1^{ère} partie : missions et organisation des Services de Santé au Travail Interentreprises



Annick BALDI, Chargée de mission

Présanse Auvergne-Rhône-Alpes



- **12 Départements**
- **33 SSTI**
- **+ de 230 centres de proximité**
- **200 000 Entreprises adhérentes**
- **2 millions de Salariés suivis et pris en charge**
- **500 Médecins du travail et Collaborateurs médecins**
- **250 Infirmiers en Santé au travail**
- **330 préventeurs**

Les missions de Présanse Auvergne-Rhône-Alpes



Les Services de Santé au Travail

Ils peuvent être :

- Autonomes
- **Interentreprises** (Association loi 1901 indépendante)

Agrément délivré par la DIRECCTE.

Financés exclusivement par les cotisations des adhérents

1 **Conseil d'Administration (CA)** paritaire (Président Employeur* / Trésorier Salarié*)

1 **Commission de Contrôle (CC)** paritaire (Président Salarié* / Secrétaire Employeur*)

* issus des entreprises adhérentes

Pour en savoir + :

SSTI : à quoi sert votre cotisation

<https://vimeo.com/238922243>

Les 4 missions des SSTI



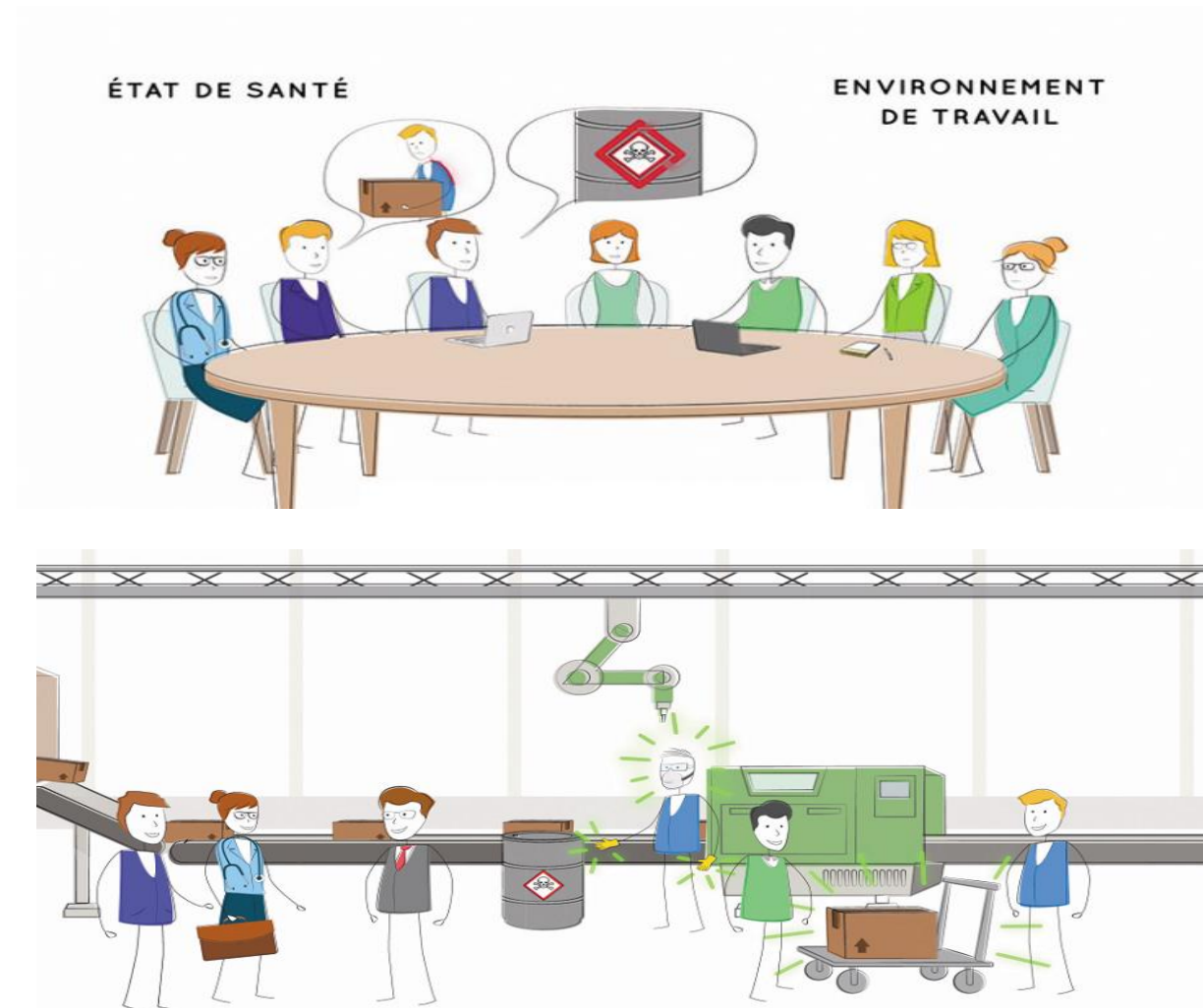
- L'action de santé au travail en entreprise
- La surveillance de l'état de santé
- Le conseil aux employeurs et salariés
- La traçabilité et veille sanitaire

vidéos :

SSTI : quelles missions ?

[missions ssti](#)

<https://www.presanse.fr/actualites/video-lapreventionenactions-synthese-du-12-mars-en-film/>



Les missions d'un SSTI

- Repérage des risques professionnels
- Accompagnement des adhérents dans leur démarche de prévention
- Analyse des situations de travail
- Sensibilisation collective
- ...

Anonymes, les données collectées contribuent à ajuster les politiques nationales et régionales de prévention santé travail.



- Suivi Individuel
- Suivi Individuel Adapté
- Suivi Individuel Renforcé
- Autres visites : pré-reprise, reprise, à la demande...

- Conseils dans les démarches de prévention des entreprises
- Maintien en emploi
- Information et sensibilisation aux risques professionnels et à leur impact sur la santé
- E-learning
- ...

Organisation des SSTI

Les missions des Services de Santé au Travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail comprenant :

COORDINATEUR DE L'EQUIPE

Médecin du Travail

Infirmier(e)
en Santé au travail

Assistante médicale

Les SSTI : une équipe de professionnels à vos côtés



Médecin du travail



Assistant technicien
en hygiène et sécurité



Infirmière



Toxicologue



Assistante
de service social



Ergonome



Psychologue



Épidémiologiste



Secrétaire médicale

Assistante Santé Sécurité
au Travail

Conseiller(e) en Prévention

Spécialistes en Prévention
(Ergonomes, Ingénieur en Risques Chimiques,
Psychologues du travail et clinicien,
Conseillère du travail...)

Fonctions supports
(Relation adhérents,
comptabilité, RH,
service informatique, ...)



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

La prévention du risque routier professionnel : comment agir ?



2^{ème} partie :

La Prévention du Risque routier professionnel L'action d'un Service de Santé au travail



Dr Anne-Marie Nègre, Médecin du travail
Nadège Falomir-Y-Valls, Chargée de prévention
Charlène Charmat, Chargée de prévention

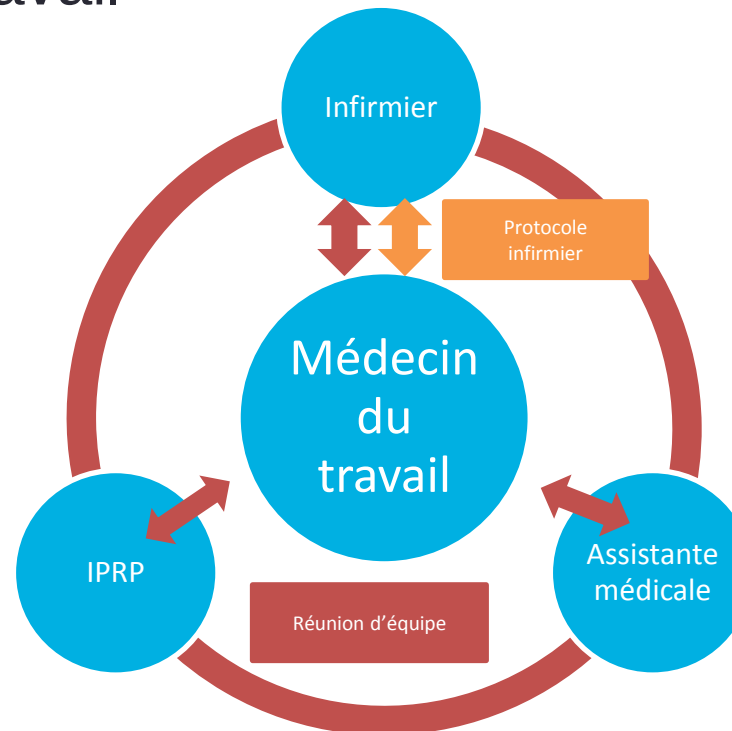
Qui sommes-nous ?

SISTNI = Le **S**ervice **I**nterentreprise de **S**anté au **T**ravail du **N**ord-**I**sère



Quel est le rôle du Médecin du travail ?

- Surveille l'état de santé des salariés (plus de 5000)
- Coordonne une équipe pluridisciplinaire pour réaliser ses actions de prévention en milieu de travail



La surveillance de l'état de santé

- La périodicité des visites

- Les conducteurs (VL, VUL, poids-lourds, ...) bénéficient d'un Suivi Individuel simple (SI) :

- Périodicité à 60 mois

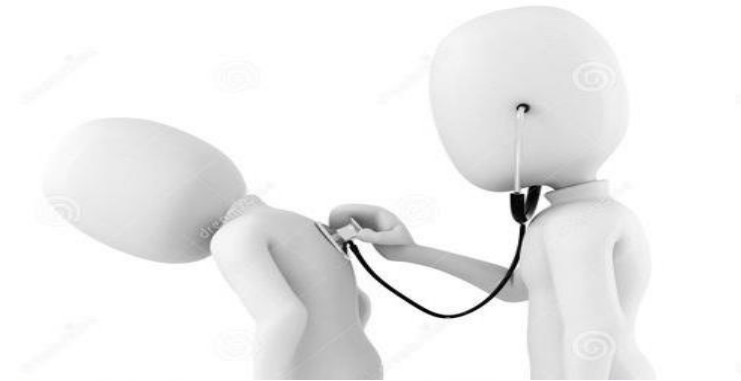
- VIP* réalisée par l'infirmière en Santé au travail ou par le Médecin du travail

NB : Possibilité d'établir un suivi renforcé à partir de l'évaluation des risques aux postes de travail, en lien avec le DUER, après avis du Médecin du travail et du CSE (Groupe 3 de Art R 4624 -23)

*Visite d'Information et de Prévention

La surveillance de l'état de santé

- Lors des visites médicales :
 - Visio test, audiogramme, analyse d'urine
 - Informations sur les risques liés à leur poste
 - Recherche des antécédents et examen médical
 - Divers : Electrocardiogramme , Exploration Fonctionnelle Respiratoire, questionnaire...



La surveillance de l'état de santé

- Les contre-indications à la conduite*



*Arrêté du 16 décembre 2017 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire

La surveillance de l'état de santé

- Les conseils et sensibilisations
 - Alcool
 - Drogues
 - Médicaments
 - Hygiène de vie
 - Hygiène alimentaire
 - Hygiène du sommeil, signes de somnolences, apnée (SAS)
 - ...



SOYEZ PRUDENT
Ne pas conduire sans avoir
lu la notice



SOYEZ TRÈS PRUDENT
Ne pas conduire sans l'avis d'un
professionnel de santé



NE PAS CONDUIRE
Pour la reprise de la conduite,
demandez l'avis d'un médecin

La surveillance de l'état de santé

- Les autres visites
 - La visite de pré-reprise
 - *Qui peut la demander et quand ?*
 - *Son but ?*
 - Les visites occasionnelles à la demande de l'employeur
 - *Comment l'organiser ?*
 - *La conduite à tenir en cas de problème aigu / chronique*

La surveillance de l'état de santé

- Le maintien dans l'emploi après un accident



Pourquoi le risque routier ?



- Notre objectif : agir en **prévention primaire**, en amont (= pour éliminer / réduire le risque)
- Suivi d'entreprises situées en milieu semi-rural → beaucoup de déplacements professionnels
- Conduire est un acte de travail
- Un risque professionnel majeur sous-estimé et mal évalué par les entreprises (1^{ère} cause de décès au travail).

Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

Réunion d'information employeurs

Mise en place d'une **matinale d'information** (4h) sur la prévention du risque routier en entreprise

Les objectifs :

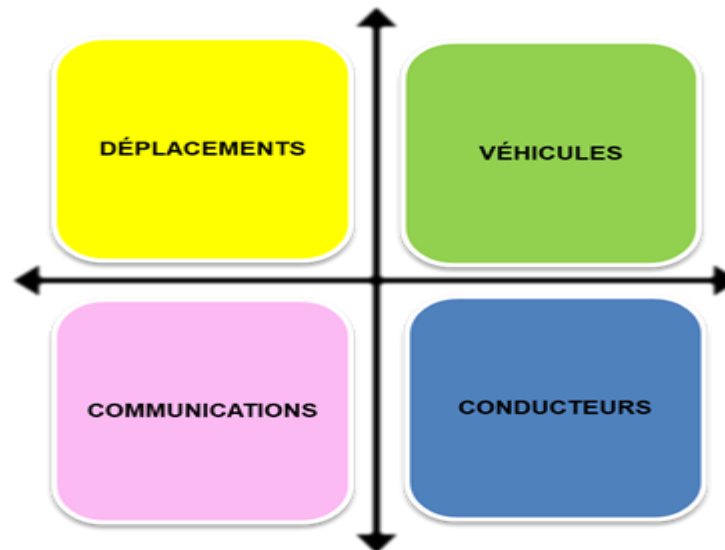
- Conseiller l'employeur sur ses obligations de sécurité au travail afin de protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs
- Les aider à analyser le risque routier auquel sont exposés leurs travailleurs
- Les conseiller sur des moyens de prévention

Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

- *Les entreprises visées :*
 - TPE / PME (moins de 50 salariés)
- *Le public concerné :*
 - Employeur ou son représentant légal, référent sécurité, ...
- *Le coût :*
 - Prestation comprise dans la cotisation

Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

- Le contenu
 - Le rôle des services de santé
 - Définitions, rappel ≠ accident trajet / mission
 - Les actions de prévention
 - Le Document Unique – analyse accident de travail et de trajet
 - Les conséquences humaines, économiques, juridiques



Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

- Les intervenants
 - Avocat (responsabilité civile et pénale de l'employeur)
 - Validité des permis, assurances des véhicules,...
 - Cas concrets de jurisprudences
 - Directeur du comité de l'Isère de la prévention routière
 - Présentation de leurs actions et de leurs outils

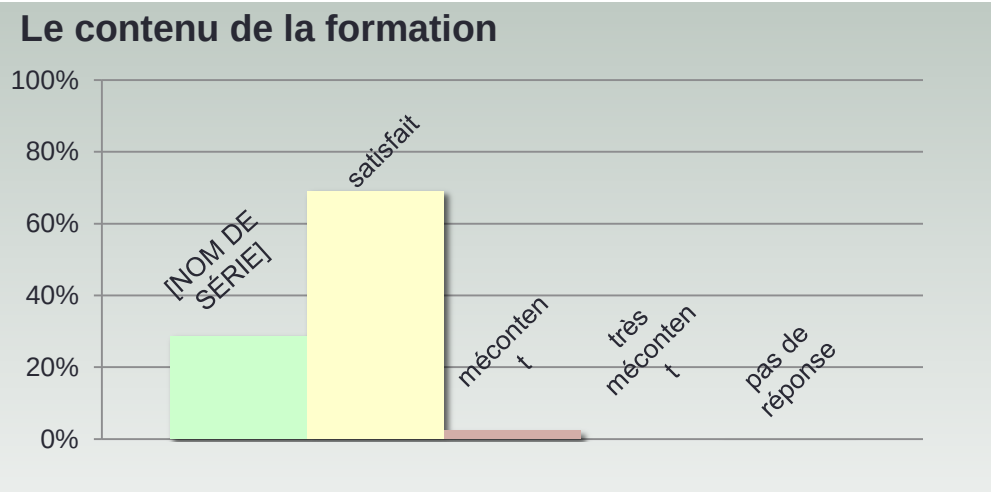
Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

- Bilan :

- 2 réunions en 2018
- 2 réunions en 2019



47 participants



très satisfait	29%
satisfait	69%
mécontent	2%
très mécontent	0

Le rôle du SISTNI auprès des employeurs ?

- Bilan :

Les employeurs ont apprécié :

- Les conseils juridiques
- L'aide apportée à l'analyse du risque routier dans leur entreprise et les moyens simples à mettre en œuvre
- L'échange entre employeurs sur des actions déjà menées
- L'approche du risque routier par la prévention routière

Le rôle du SISTNI auprès des salariés ?

Sensibilisation des salariés

Réunion d'information (2 h) dans nos locaux ou en entreprise

- *Les objectifs :*
 - Aider l'employeur à répondre à son obligation de mise en place d'actions d'information et de formation de ses salariés
 - Sensibiliser les salariés au risque routier
 - Apporter des conseils sur les moyens de prévention

Le rôle du SISTNI auprès des salariés ?

- Le contenu :
 - Les actions de prévention
 - Les droits et les devoirs
 - *Salarié*
 - *Employeur*
 - Les conséquences d'un accident de la route
 - *Humaines, économiques, juridiques*

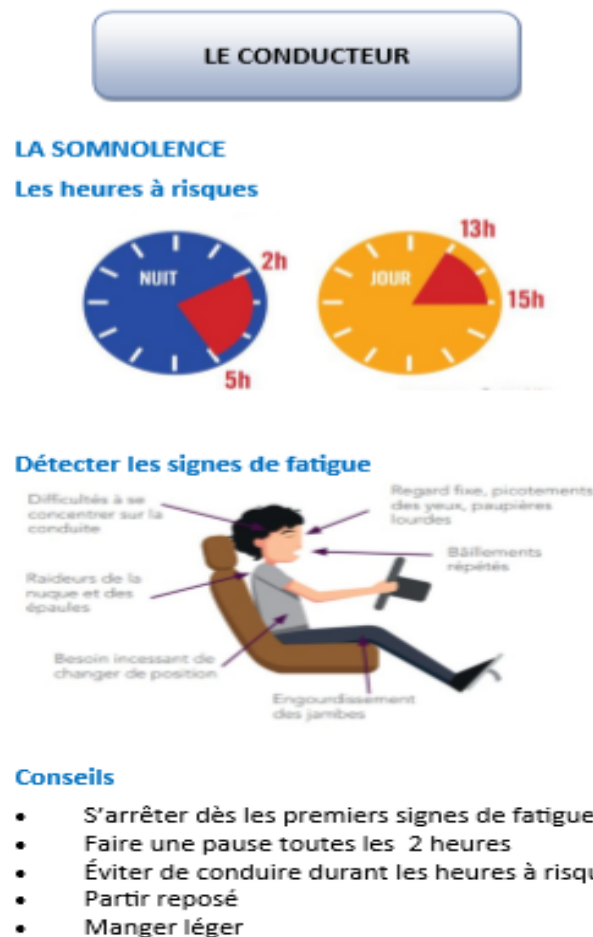
Le rôle du SISTNI auprès des salariés ?

- Le contenu :
 - Quiz et jeux



Le rôle du SISTNI auprès des salariés ?

- Création d'une plaquette « *conseils aux salariés* »



LES TROUBLES DE LA VUE

20% des conducteurs ont des troubles de la vue non ou mal corrigés entraînant une mauvaise vision de près ou de loin (panneaux, angles morts...)

Conseils :

- Penser à faire vérifier régulièrement votre vision
- Porter vos lunettes lors de la conduite selon l'avis de votre ophtalmologue

ALCOOL, DROGUES, MÉDICAMENTS

Ils modifient votre comportement sur la route...

- Diminution des réflexes et de la vigilance
- Augmentation du temps de réaction
- Réduction du champ visuel
- Somnolence

Conseils

- Ne pas consommer d'alcool/drogues si vous prenez le volant
- Soyez vigilant si vous prenez des médicaments. Tenez compte des pictogrammes et demander conseil à votre médecin ou pharmacien



128 Avenue des Marronniers CS 22006

38307 BOURGOIN-JALLIEU

04 74 28 12 33



Le risque routier professionnel

Conseils aux salariés



Le rôle du SISTNI auprès des salariés ?

LES DÉPLACEMENTS

OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS

- Éviter les déplacements inutiles : regrouper les rendez-vous, privilégier les visioconférences et le télétravail
- Privilégier les transports en commun
- Préférer les routes plus sûres (autoroutes)
- Penser au co-voiturage

ORGANISER LES DÉPLACEMENTS

- Préparer l'itinéraire : temps de trajet, trafic, conditions météo, utilisation de GPS ...
- Inclure les temps de pause dans le temps de trajet
- Gestion des retards : prévoir un retard possible dans le temps de trajet et dans la prise de rdv

LE VÉHICULE

VÉHICULE BIEN ÉQUIPÉ :

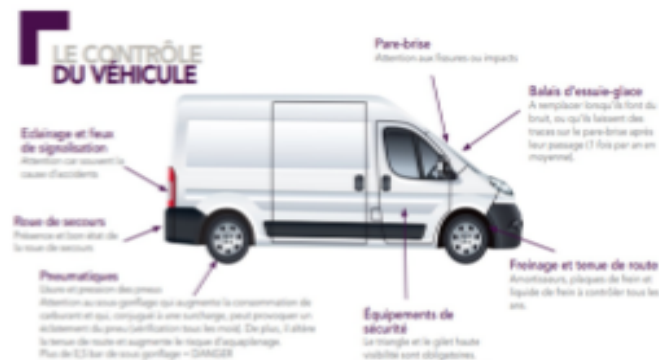
- Pneus neige, airbags, ESP, ABS, régulateur/limiteur de vitesse ...
- Séparation habitacle/chargement

VÉHICULE ADAPTÉ À L'ACTIVITÉ

- Arrimer le chargement
- Répartir les charges : placer les charges les plus lourdes en dessous, centrer les colis pour ne pas déséquilibrer le véhicule

CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU VÉHICULE

- Signaler tout dysfonctionnements à votre responsable avant et après la prise du véhicule



LES COMMUNICATIONS

LE TÉLÉPHONE

- Éteindre son téléphone
- Activer le mode silencieux ou le mode conduite
- Profiter d'une pause pour rappeler les clients, prendre les rendez-vous ...

Le téléphone cumule 4 sources de distraction qui peuvent détourner l'attention du conducteur.



DISTANCES MOYENNES D'ARRÊT À 50 KM/H





<http://www.sistni.fr/>